

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	8	8

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Mayenne
Le 11/10/2024 et publication le 14/10/2024

L'an 2024, le 8 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 30 septembre 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle,

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé : PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Absent :

A été nommé secrétaire : Séverine FORVEILLE

D2024-030 : RODP ENEDIS

M. Le Maire rappelle que le montant de la RODP dû par ENEDIS est revalorisé chaque année. Pour l'année 2024 et pour une commune de moins de 2 000 habitants, la redevance applicable est de 239 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur Le Maire à établir le titre de recette correspondant.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

